

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NEVACHE**

Séance du 20 mai 2019

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 7

Date de la convocation : 14 mai 2019

Date d'affichage : 22 mai 2019

L'An Deux Mil dix neuf et le Vingt mai à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. CHEVALIER Jean-Louis Maire de Névache.

Présents : CASANOVA Frédéric, CHRETIEN Claudine, RAVARY Martin, ROUX Henry-Pierre, BLANC Roger, VIGUIER Corinne.

Absents : NOVO Riccardo (Procuration à CHEVALIER Jean-Louis), ROINNE Bruno (Procuration à CHRETIEN Claudine), LEGER-MIEGGE Adeline (Procuration à BLANC Roger).

En application de l'article L 2121-15 du CGCT Monsieur le Maire invite le Conseil à nommer un ou une secrétaire de séance. M. BLANC Roger, conseiller municipal, qui se propose pour assurer cette fonction, est nommé Secrétaire de séance après avis favorable des membres présents.

N° 2019/00034

Objet de la Délibération

2 – PERSONNEL

2-1 – Recrutement ATSEM Rentrée 2019

Monsieur le Maire demande à Mme CHRETIEN de présenter cette délibération.

Mme CHRETIEN rappelle les délibérations des 29 juillet 2016 et 25 juin 2018, et précise que Mme PROTHEE Maud a été embauchée en qualité d'ATSEM, gestion et surveillance de la cantine scolaire, garderie périscolaire :

- Du 30 août 2016 au 29 août 2017 sur un poste de vacance d'emploi, pour 28 h 24 mn hebdomadaire,
- Du 30 août 2017 au 29 août 2018 en renouvellement de ce contrat. Ce contrat ne pouvant excéder 2 ans.
- Du 30 août 2018 au 29 août 2019 sur un contrat à durée déterminée pour accroissement d'activité.

Mme CHRETIEN rappelle que cette embauche se réalise dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire (titulaire du grade), et qu'elle est réglementée.

Par ailleurs, elle précise que par suite de l'évolution, en baisse, des effectifs de l'école, et dans un souci de réorganiser la répartition des horaires du personnel, il est nécessaire de réduire de 2 h le nombre

d'heures de ce poste par semaine et de le passer 25 h 52 mn annualisées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix Pour :

- Approuve cet exposé et demande à M. le Maire de lancer un appel à candidature pour le recrutement d'un agent contractuel sur le grade d'ATSEM (dont les fonctions seront les suivantes : gestion et surveillance de la cantine, garderie périscolaire et fonction d'ATSEM) à compter du 30 août 2019, pour une durée de un an renouvelable une fois et pour une durée hebdomadaire annualisée de 25 h 52 mn. Cet agent sera rémunéré sur le grade ATSEM (C2 - 2^e échelon) et percevra les primes correspondantes.
- Autorise M. le Maire à recruter la personne de son choix, et à signer le contrat à durée déterminée correspondant.
- Autorise M. le Maire à mandater les sommes correspondantes.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

J. L. CHEVALIER